



Convention d'adhésion

2005

L'entreprise : _____ Représentée par : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail direct pour inscription sur le forum de discussion : _____

adhère à l'association du Club des sites touristiques du Gard et à ce titre s'engage, conformément au règlement intérieur de l'association et suite aux décisions prises en Assemblée Générale, à :

■ 1. Dans le cadre du fonctionnement en réseau

- assurer une insertion du logo du club sur son site Internet et proposer un lien vers le site portail Internet www.sites-touristiques-gard.fr
- apposer le logo du club sur son dépliant promotionnel
- apposer l'autocollant du club en deux points, au moins, de son établissement
- diffuser les plaquettes de chacun des sites membres, sur un présentoir présentant un signe distinctif (logo du club) et prévenir les sites en cas de rupture du stock afin d'être réapprovisionné
- transmettre à l'ensemble des membres du club et aux partenaires des dépliants de son propre site
- visiter régulièrement les différents sites membres et inciter son personnel à le faire
- avoir pris connaissance de la charte de qualité et s'améliorer sans cesse dans le but du respect des critères énoncés

■ 2. Dans le cadre du partenariat avec les Logis de France du Gard

- assurer une insertion du logo des Logis de France du Gard et un lien vers leur site Internet www.logis-de-france-gard.com
- mettre à disposition des hôteliers des invitations pour le personnel d'accueil

■ 3. Dans le cadre du partenariat avec le club Perrier du Gard

- accorder un tarif réduit aux détenteurs de la « carte avantages »

■ 4. Pour la mise en œuvre des actions du club

- joindre à cette convention d'adhésion le règlement de la cotisation 2005, soit un chèque d'un **montant de 400 €** à l'ordre du « Club des sites touristiques du Gard » auxquels **s'ajoutent 100 € de droits d'entrée** dans le cadre d'une nouvelle adhésion

Date, tampon de l'entreprise et signature de son représentant : _____